

Pour diffusion immédiate

**L'ORGANE ANTIDROGUE DES NATIONS UNIES RATE LA CIBLE
DANS SON NOUVEAU RAPPORT**
Les politiques que prescrit l'OICS sont malavisées et dangereuses

TORONTO, 4 mars 2008 — Les critiques fraîchement réitérées à l'endroit du Canada, par l'Organe international de contrôle des stupéfiants de l'ONU (OICS), sont peu éclairées et portent atteinte à l'efficacité des réponses au VIH et à l'hépatite C parmi les personnes qui font usage de drogue illégale, affirme le Réseau juridique canadien VIH/sida.

« Encore une fois, l'OICS se montre dangereusement coincé par l'idéologie et dépourvu de bon sens, de raisonnement scientifique et d'orientation judicieuse pour les politiques publiques, dans ses positions à l'égard de la drogue » a commenté Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « L'OICS se refuse à reconnaître que la consommation de drogue est essentiellement un problème de santé publique, qui requiert une réponse de santé publique. Il persiste à mousser la même approche de « guerre à la drogue », qui s'avère un échec retentissant, plutôt que d'appuyer les services dont on a démontré l'efficacité pour protéger et promouvoir la santé des communautés et de certaines des personnes les plus marginalisées du Canada. »

Dans son rapport annuel qui sera rendu public demain, l'OICS critique encore le Canada pour son autorisation à l'activité de l'*Insite*, le lieu supervisé pour l'injection dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver.

« Tristement, cet organe qui est chargé de superviser les traités onusiens sur la drogue continue de mal interpréter la loi », déplore Elliott. L'affirmation de l'OICS voulant que les lieux supervisés pour l'injection contreviennent aux traités internationaux est démentie par les conseillers juridiques de l'ONU; ceux-ci ont conclu que de tels services sont légaux en vertu des traités.

Elliott a également réprouvé la nouvelle critique lancée contre le Canada par l'OICS, prétendant que des villes canadiennes contreviennent aussi aux traités onusiens sur la drogue en distribuant des trousseaux sécuritaires pour prévenir les blessures et la propagation de maladies par la consommation de crack.

« C'est une critique dépourvue de toute logique. Ces programmes sont identiques aux programmes d'échange de seringues qui font en sorte que les gens n'ont pas à partager ou à réutiliser des seringues usagées, lorsqu'ils s'injectent de la drogue », explique Elliott.

Les personnes qui fument du crack peuvent avoir des plaies orales et des brûlures et coupures aux lèvres, à cause de l'utilisation de pipes de fabrication artisanale à partir de matériaux aux rebords parfois coupants, comme des cannettes de breuvages. Le fait de partager des pipes à crack entraîne un risque accru de transmission de maladies infectieuses comme l'hépatite C.

« Les troussees pour un usage plus sécuritaire de crack, parce qu'elles contiennent des éléments comme des tubes de verre et des embouts de caoutchouc, font en sorte que les utilisateurs sont moins susceptibles de blesser leurs lèvres et leur bouche et de contracter des infections en partageant des pipes. Il s'agit d'une mesure sanitaire bien fondée mais que l'OICS ne semble pas comprendre », a conclu Elliott.

L'an dernier, le Réseau juridique et l'Open Society Institute ont publié le rapport *Closed to Reason: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS* [Rébarbatif à la raison : l'OICS devant le VIH/sida], un examen détaillé qui met en relief comment l'OICS insiste sur l'application de lois pénales, en matière de drogue, au détriment de la santé publique et des droits humains. Le rapport est disponible sur Internet à www.aidslaw.ca/drugpolicy.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Il est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Vajdon Sohaili
Spécialiste des communications
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 227)
Courriel : vsoghaili@aidslaw.ca
Site Internet : www.aidslaw.ca